



## En tant que restaurateur est-il possible de rendre nos terrasses entièrement non-fumeur ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 12 août 2017

---

Bonjour,

J'ai une question à vous poser concernant le fait qu'un client ait le droit ou pas de fumer en terrasse. Pour info : nous sommes un hôtel-restaurant (= ERP). Cet été, nous avons souvent des clients qui souhaitent fumer à table, à l'extérieur sur notre terrasse mais cela incommodes les autres clients.

Du coup, si on place tous les fumeurs ensemble et les non-fumeurs ensemble, les fumeurs se sentent mis à l'écart et nous font des reproches qu'ils ne sont pas des pestiférés ! Que pouvons-nous leur répondre ? Car nous agissons pour le bien-être de TOUS nos clients y compris les non-fumeurs (en famille et avec des enfants).

Pouvons-nous leur interdire de fumer en terrasse, est-ce bien légal ? D'avance merci de votre réponse, cordialement.

### Réponse :

La décision d'aller plus loin que la protection légale contre le tabagisme appartient au cafetier ou restaurateur qui désire interdire de fumer dans dans une terrasse à l'air libre.

En consultant la charte [ma terrasse sans tabac](#) vous constaterez que l'évolution vers des terrasses dépourvues de pollution tabagique est un vSu gouvernemental et professionnel. L'opinion publique est également en train de se rendre compte qu'elle est en droit d'exiger un environnement sain, particulièrement lorsqu'elle fréquente des lieux de convivialité.

L'adhésion gratuite à [materrassesanstabac.com](#) ne peut qu'être bien vécue par le personnel et la clientèle, même si certains grincheux se plaignent, les premiers temps, au nom d'une privation intolérable de liberté qui, en réalité, est une liberté de priver ceux qu'ils côtoient et ceux qui les accompagnent de leur liberté de respirer un air sain.

Le fumeur n'est pas un pestiféré, c'est souvent la victime d'une profonde addiction qui rend déraisonnable face à la tolérance mais raisonnable dès qu'un cadre contraignant lui permet de s'en affranchir.

Quelques liens :

- [Lettre](#) éditée par l'association qui a été partenaire et concepteur de cette campagne.
- [campagne](#)